

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 septembre 2024

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 23
Votants : 28

D24.052

L'an deux mille vingt-quatre,
le vingt six septembre,
à 20 heures 30 minutes,
Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT
CAUSSES TARN, dûment convoqué le 11 septembre 2024, s'est réuni
en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La
CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL,
Président.

Présents : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, MALZAC Claude, VALENTIN Christine, BLANC Sébastien, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, SEGUIN Pierre-Henri, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CASTAN Grégory, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, RODIER Colette, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

Absents : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, SAGNET-POUGET Valérie, LAFON Madeleine (pouvoir à MALZAC Claude), FABRE Jean (pouvoir à POUDEVIGNE Roger), ROCHEREAU-POUGET Bernadette, POQUET Pascal, RODIER Yves (remplacé par SEGUIN Pierre-Henri), GROUSSET Joël (pouvoir à JURQUET Didier), CONFORT René (remplacé par CASTAN Grégory), SALENDRES Jean-Sébastien (pouvoir à BONICEL Pascale), FERNANDEZ Florence (pouvoir à LAFOURCADE Noël), JACQUES Jérôme, et DE SOUSA Guy.

M. JURQUET Didier a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1

D24.052: GRAND SITE DE FRANCE DES GORGES DU TARN DE LA JONTE ET CAUSSES
CONVENTION FINANCIERE 2024

Monsieur le Président rappelle que les communautés de communes de Millau Grands Causses, Gorges Causses Cévennes et Aubrac Lot Causses Tarn travaille ensemble sur le projet de labellisation Grand Site de France depuis quelques années déjà.

Le Ministère de la transition écologique a attribué le label le 21 mai 2024 pour le territoire des Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses.

Il convient désormais d'entrer en phase opérationnelle des différentes actions afin de mettre en valeur et promouvoir ce label. C'est la communauté de communes Gorges Causses Cévennes qui en assure le pilotage.

Lors du dernier conseil communautaire du 13 juin 2024 la convention cadre de partenariat relative à la phase de gestion du label Grand Site de France pour la période 2024-2031 a été approuvée.

Cette convention cadre prévoit (dans son article 8) la signature annuelle d'une convention financière qui fixe les montants alloués à cette démarche tant en fonctionnement qu'en investissement et la répartition entre les trois communautés de communes partenaires.

Le projet de convention d'application financière 2024 est joint en annexe.

Pour 2024 le montant prévisionnel total de la participation de la CC ALCT est de 9 366€.

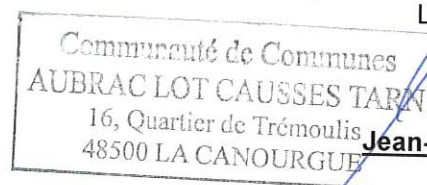
A noter que la dépense a été inscrite au BP 2024.

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

APPROUVE le projet de convention financière 2024 ci-annexée,
DIT que les crédits correspondants ont été inscrit au BP 2024,
AUTORISE Monsieur le Président ou le Vice-président à la signer ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 1er octobre 2024,
Le Président,



Jean-Claude SALEIL